

adverse
Mme Valency né Fournier Mame à Northaus
adverse

Assistance aux
familles nombreuses

15 Mars 1934

M. le Maire communique au Conseil une demande
d'assistance aux familles nombreuses

Roche Jean Marie, à Mauerthaus
employé à la Cie des Grangyasse de Naves.

proposé pour l'affiliation

retardés	Mervaux	Mabine
Marché	Mamey	Andromée
Fullem	M. ve	Arthur Boutsin
Joydière	J. Gumpin	J. Gumpin

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie à 9 heures du matin, le dimanche 18 Mars
1934, au lieu ordinaire de leurs Séances:

Ordre du Jour

- 1° Chemin de Gde Com N° 58. - Modification du plan d'alignement
traverse du Bourg.
- 2° Construction d'un égout collecteur rue Chiers. - Acceptation du
projet
- 3° Vente de terrains rue du Champ de Loué.
- 4° Mise à l'alignement du chemin Val ordre N° 7 du Port au 136'
- 5° Cyclodrome des chemins vicinaux ordinaires
- 6° Fourniture de pierre pour construction des chemins ruraux
- 7° (N° 397) Acceptation des Marchés
Affaires diverses.

A Prop: le 11 Mars 1934
Le Maire

M. H. [Signature]

Conseil Municipal

Séance du 18 Mars 1934

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-huit mars à neuf heures du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière, Maire.

Présents : M. M. Gar. Marcellin Marchais, Rivière, Guérin, Baugeron, Herveuet, Chiffaine, Cancheau, Fabrice, Bussis, Fromeau, Mardebeau, Renaux, Brauchin André, Curpin, Barreau, Léfort, Brauchin Arthur & Goullier.

Absents : M. M. Sorin, Jubaut, Roger Paon, Chauvelon, Quintard, excusés.

M. Guérin est nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Décret d'incorporation

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de décret d'incorporation formée par M. Savarian Norbes, de la date 1932, N° 46 du tableau de recensement cantonal.

Chemin de G^{de} Com^{is} 58.
Modification du plan d'alignement
traverse du Bourg.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'alignement du chemin de G^{de} Com^{is} N° 58, dans la traverse du Bourg.

Le projet prévoit l'élargissement du chemin à 10 mètres et les redressements aux endroits dangereux.

Aucune observation n'a été présentée à l'enquête et l'avis du Commissaire enquêteur est favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal est d'avis d'approuver le projet tel qu'il est présenté par le Service Vicinal.

2
Ann. 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Construction d'un égout
collecteur rue Chiers
acceptation du projet

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal
le projet de construction d'égout collecteur rue Chiers. Cet
égout sera construit par des buses en ciment de 0^m60 de
diamètre. Des bouches individuelles sont prévues pour recueillir
les eaux pluviales.

Le montant des travaux prévus s'élève à 39.210⁺
la somme à valoir à 5.790⁺

Montant total de la dépense 45.000

La liste des souscriptions consenties
par les propriétaires s'élève à 6.300

Il resterait donc à la charge de la
Commune 38.700⁺

Ann. le 22 mars 34
Séance le 27/4/34
Mun. demande au
en cours l'affaire

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, considérant que la construction
de cet égout est indispensable,

Accepte le projet présenté, mais la situation
financière de la Commune étant très difficile en
raison des dépenses très élevées occasionnées par le chômage,

Il est d'avis de ne procéder à cette construction que
si les subventions provenant des fonds des amendes
de police ou de l'Etat ne viennent en aide à la commune.

En effet cet égout améliorera considérablement
les conditions d'hygiène de la rue Chiers & contribuera
à l'assainissement de la chaussée de la P^{te} Nat^{le} N^o 23.

En conséquence le Conseil Municipal demande
à M^r le Préfet de bien vouloir approuver le projet
et de faire allouer à la Commune de 'Rezé' les subven-
tions sur les fonds des amendes de police et du
Service des Ponts & Chaussées.

Enfin il sollicite de ce dernier l'autorisation d'éta-
blir l'égout en question.

Les travaux feront l'objet d'une adjudication
lorsque les ressources nécessaires seront réalisées.

Dénomination de la
rue du Champ
de foire.

Monsieur le Maire propose de dénommer
la rue du champ de foire ; rue de la République
adopté à l'unanimité.

Ann. le 22 mars

Vente de terrains dans
 le Champ de foire,
 rue de la République,

M. le Maire expose au Conseil municipal que la construction de la rue de la République ne peut être envisagée que lorsque les terrains du champ de foire auront été aliénés; aucune autre ressource ne pouvant être affectée à cette construction. - M. Marchais a reçu des propositions de M. Desert pour l'acquisition dans la parcelle Est d'une superficie de 800 m² dont 400 m² dans toute la largeur du terrain, à l'arrière et 400 m² sur la moitié de la façade, au prix de 25⁺ le m².

Après un avis délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à traiter avec M. Desert pour un prix compris entre 25 et 30⁺ le m².

Demande de la S^{te} M^{lle} L. Union des Travailleurs de France. - Monsieur le Maire lit au Conseil municipal une lettre de M. le Président de l'Union des Travailleurs de France qui demande que la Commune lui cède un terrain de 200 m² environ dans le Champ de foire pour la construction d'un local pour bureau & commissions ainsi qu'un dispensaire qui serait ouvert non seulement aux membres de la Société & à leurs familles, mais aussi à tous les habitants de la Commune.

Il demande en outre que ce terrain soit cédé gratuitement.

Par ailleurs il offre de verser une indemnité de 1000⁺ dans la Caisse de chômage de la Commune.

M. le Maire expose ensuite au Conseil :

1^o que la commune n'a pas le droit d'aliéner gratuitement un pouce de son territoire.

2^o que le terrain qui serait accordé vu la place qu'il occupe sur le bord de la route, vaut 40⁺ (quarante francs) le m². mais comme le dispensaire dont la construction est envisagée est une œuvre de première importance, il propose au conseil de céder le terrain au prix de 10⁺ le m², étant bien entendu que le rabais qui est consenti sera considéré comme subvention communale, soit : 30⁺ x 200 m² = 6.000⁺

3^o que la Société l'Union des Travailleurs de France

ne pourra revendre le dit terrain sous le consentement de la Commune, et que les 6.000⁺ que cette dernière aura donnés à titre de subvention devront rentrer dans la Caisse communale.

4^e: Que le marché à intervenir ne deviendra définitif qu'après l'autorisation de M^r le Préfet d'une part et l'autorisation donnée au Président par une Assemblée Générale de la Section et approuvée par l'Assemblée Centrale de la Société.

5^e: que le dispensaire devra être construit dans un délai de trois ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les conclusions de M^r le Maire.

Elargissement du pont des Couëts

Le Conseil municipal, considérant que la circulation est très difficile au pont des Couëts en raison du manque de visibilité résultant du pas d'âne, de peu de largeur de pont et de la restriction apportée au passage des véhicules lourds.

Comet le vœu, soit que le fait soit comblé, soit que le pont soit reconstruit de manière à donner satisfaction aux exigences de la circulation actuelle.

*2
comité 27 mars*

Mise à l'alignement du Chemin Val ordinaire n^o 7 du Port au Blé.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M^r Renac Chef de Section à la gare de Nantes-Etat au sujet de la mise à l'alignement de la maison qui possède ce réseau sur le Chemin Val ord. n^o 7 au Port au Blé.

Le réseau consent à aliéner le terrain l'âti frappé d'alignement aux conditions suivantes:

1^o: Démolition des bâtiments à la charge de la Commune, les matériaux lui étant abandonnés.

2^o: Construction à ses frais d'un mur de clôture de 2^m60 de hauteur avec porte de 1^m70 sur la rue du Port au Blé.

3^o: Achat du terrain nécessaire à l'alignement de la rue au prix de 30⁺ le mètre.

La reconstruction du mur de clôture demandée par le

Deliberation transmise à M^r Renac le 10/3/24

chemin de fer occasionnerait une dépense d'environ 3500⁺ qui, avec l'acquisition du terrain donnerait une dépense totale d'environ 40 000 francs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'avis que cette dépense est trop élevée pour les 18^{ans} 46 de terrain à acquies.

M^r Julien Warbais propose de redresser seulement que la maison qui offre la plus grande saillie sur la T.P. Les frais de reconstruction du mur seraient alors diminués de moitié et la dépense totale réduite à environ 2.200⁺

Le Conseil Municipal est d'avis de faire de nouvelles propositions au réseau des chemins de fer de l'Etat sur cette voie.

Cylindrage des chemins vicinaux ordinaires.

M^r le Maire lit au Conseil Municipal une lettre de M^r Agathe Raymond, entrepreneur de cylindrage à St-Nazaire qui offre d'exécuter les cylindrages pour les chemins vicinaux ordinaires & ruraux pendant les années 1934 à 1935 en consentant un rabais de 10% sur le prix de cylindrage des chemins de 7^{de} C^m.

M^r le Maire a demandé des propositions à la Société Bretonne de Travaux Publics chargée des travaux de cylindrage des chemins de 7^{de} C^m dans la région.

Cette Société consent à exécuter les travaux de cylindrage des chemins vicinaux et ruraux au prix pratique pour les chemins de 7^{de} C^m.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les propositions de M^r Agathe mais pour l'année 1934 seulement, & demande l'autorisation d'exécuter les travaux en régie.

M^r le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de la construction des chemins ruraux numéros 3 et 7 il a consulté divers entrepreneurs qui ont offert les prix suivants

	Ch ^m N ^o 3	Ch ^m N ^o 7
Entreprise A. Dodin, Nantes	40. ⁺ 30	40. ⁺ 30
M ^r Nouel entrepr ^t à Bouffembais	38. ⁺	39. ⁺
M ^r M ^r Barri père & fils, entrepr ^t à Nantes	50. ⁺	48. ⁺

Fourniture de pierre pour construction des chemins ruraux N^{os} 3 et 7

Acceptation des marchés

pour le grand 1934

M^r. Gratton entrepreneur à Rezé 44⁺ 46⁺
 M^r. Baster & Bolze, entrepr. à Nantes | 38⁺ | 38⁺
 M^r. Naud, et Baster-Bolze offrant les
 mêmes conditions pour le chin. N^o 3 ont été invités à
 faire de nouvelles propositions.
 M^r. Naud a demandé 35⁺ et M^r. Baster & Bolze
 36⁺ 90

En conséquence M^r. le Maire propose au Conseil
 municipal de traiter :

1^o avec M^r. Naud Henri entrepreneur à
 Brauguenais pour la fourniture de 244 m³ de
 pierres nécessaires à la construction du chemin rural
 reconnu N^o 3 du Grand clos au prix de 35⁺ le m³ ;
 la dépense totale est évaluée à 9000⁺ y compris une
 somme à valoir de 460⁺

2^o avec M^r. Baster & Bolze entrepreneurs à
 Nantes, que de la Fosse, pour la fourniture de
 65 m³ de pierres carrées nécessaires à la construction
 du chemin rural reconnu N^o 7 de la Sambourie,
 au prix de 38⁺ le m³ ;

La dépense totale est évaluée à 2.600⁺ y compris
 une somme à valoir de 130⁺

La dépense de construction de ces chemins sera
 payée sur l'art. 116 du budget primitif de 1904.

Après avoir délibéré le Conseil municipal
 accepte ces marchés et demande à M^r. le Préfet
 de vouloir bien les approuver.

Établissement de
 Canalisation

Chin rural reconnu
 N^o 4

Acceptation du marché

Comme suite à sa délibération du 26
 février 1903, M^r. le Maire propose au Conseil Muni-
 cipal de traiter avec M^r. Creilhaud Henri, entrepre-
 neur à Font-Rausteau pour l'établissement d'une
 canalisation à poter dans les fossés et demandée par
 les propriétaires riverains du chemin rural reconnu
 N^o 4 (rue Julien Douillard)

La dépense totale s'éleverait à 9.870⁺ y compris
 une somme à valoir de 436⁺ 40.

Les propriétaires riverains s'étant engagés à payer
 la moitié des prix des buses, la Commune récupérerait

avant 1903

2

une somme de 3836.¹⁶, il resterait donc à sa charge 6033.⁸⁴. — Cette dépense serait prélevée sur l'art 116 du budget de 1934.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le marché Creilhacat et demande à M^r le Préfet de bien vouloir l'approuver et solliciter une subvention départementale.

Établissement de
canalisation rue du
Puits Baron.

Comme suite à sa délibération du 26 février 1933 M^r le Maire propose au Conseil Municipal de traiter avec M^r Creilhacat Henri entrepreneur à Pont-Vieux, Jean pour l'établissement d'une canalisation à poser dans les fossés et demandée par les propriétaires riverains de la rue du Puits Baron.

La dépense totale s'élèverait à 6010⁺ y compris une somme à valoir de 85.⁰⁸.

Les propriétaires riverains s'étant engagés à payer la moitié du prix des buses, la Commune récupérerait une somme de 2485.⁴⁴, il resterait donc à sa charge 3524.⁵⁶. Cette dépense serait prélevée sur l'art 71 du budget de 1934.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le marché Creilhacat et demande à M^r le Préfet de bien vouloir l'approuver.

Charges de famille
Cantonnieux Lorand

M^r le Maire lit une lettre du cantonnier Lorand qui sollicite le maintien de l'allocation pour charges de famille en faveur de son fils Raymond qui aura 13 ans le 24 Mars prochain & continue ses études.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Chem. de F^{er} Cor
Gondronnage.

M^r le Maire communique au Conseil Municipal la proposition de M^r J. Cruz, Directeur de la Compagnie Européenne du gaz relative à la fourniture du gondron pour les chemins vicinaux ordinaires N^{os} 3-4-6-7-10-12-18 et 19.

Il donne lecture du rapport de M^r l'Ingénieur du Service Vicinal au sujet de la fourniture dont il s'agit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la dite soumission,

Le montant de la dépense qui est de 22 600⁺ sera prélevé sur l'art 86 du budget primitif de 1934 et le complément sera prélevé au budget additionnel de 1934.

Curage de ruisseau

2

avant le 20 mai

Le Conseil municipal demande que le curage du ruisseau dit "Le Danube" soit effectué cette année dans la partie comprise entre la route Nationale N° 23 et le chemin de Gde Com. N° 85.

Le Conseil demande également le curage du ruisseau "L'Allette", dans la partie comprise entre les prés de la Malmaison et les Petas.

[Signature]
Bosch
Fouquier
Ni

[Signature] Merveille
[Signature] Moin
Arthème
Barbeau
J. Turpin
J. Pagnon
Marcel
Mabrie
Arthur Boutin